

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

**OBJET : Soutien aux associations Enfance en fonctionnement et en Investissement -
5ème répartition 2019.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer des subventions figurant dans les tableaux annexés au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les associations dont le montant est égal ou excède 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet ;
- d'approuver les mouvements des affectations comme indiqués dans les documents figurant en annexe du rapport.

Les dépenses de fonctionnement pour un montant de 17 800 € et d'investissement pour un montant de 30 000 € seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**